



RÉPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE

Honneur - Fraternité - Justice

Ministère des Finances

CIRCULAIRE DE PREPARATION DU PROJET DE LOI DE FINANCES 2027

Juillet 2026



وزارة المالية

Ministère des Finances

République Islamique de Mauritanie
Honneur - Fraternité - Justice

الوزير

Le Ministre

Nouakchott le: 31 JUL 2026 انواكشوط في:

Numéro: 000007 الرقم:

Circulaire n° _____ / MF/DGB/2026

A

Mesdames et Messieurs les Ministres,
Monsieur le Délégué Général à la Solidarité Nationale et à la
lutte contre l'Exclusion « TAAZOUR »,
Madame la Commissaire à la Sécurité Alimentaire,
Monsieur le Commissaire aux Droits de l'Homme, à l'Action
Humanitaire et aux Relations avec la Société Civile.

Objet : Préparation du Projet de Loi de Finances pour l'année 2027

I. Contexte général

Le Projet de Loi de Finances (PLF) pour l'année 2027 sera préparé en référence au Document de Programmation Budgétaire à Moyen Terme (DPBMT) 2027-2029, adopté en Conseil des Ministres par la communication n°19/2026/MF du 01 juillet 2026. Conformément à l'article 46 nouveau de la loi organique relative aux lois de finances, qui dispose que « La loi de finances de l'année est élaborée par référence à une programmation budgétaire pluriannuelle, actualisée chaque année, visant à assurer la stabilité macroéconomique, la viabilité des finances publiques et l'adaptation de la politique budgétaire à l'évolution des conjonctures financière, économique et sociale du pays..... »

La préparation du PLF pour l'année 2027 s'inscrit dans un contexte marqué par la poursuite de la mise en œuvre des réformes budgétaires, la consolidation de la mise en œuvre du budget programme ainsi que par l'entrée en vigueur de la nouvelle règle budgétaire fondée sur le plafonnement du solde primaire hors ressources extractives.

Elle constitue également un instrument privilégié de mise en œuvre des orientations stratégiques du programme de Son Excellence le Président de la République, Mohamed Ould Cheikh El Ghazouani, « Mon Ambition pour la Patrie », dont les engagements sont progressivement déclinés à travers les différents programmes et stratégies de la Politique Générale du Gouvernement. Ces orientations visent à consolider la cohésion sociale, à renforcer le capital humain et à promouvoir une croissance inclusive et durable, en plaçant le citoyen au cœur de l'action publique.

Dans cette perspective, le PLF pour l'année 2027 devra traduire ces priorités en allocations budgétaires cohérentes, en accordant une attention particulière au renforcement des mécanismes de protection sociale et à l'accompagnement des ménages les plus vulnérables à travers les différents programmes sociaux mis en œuvre par l'État. Il devra également soutenir les politiques de développement des ressources humaines, notamment dans les domaines de l'éducation, de la formation professionnelle, de la santé et de l'emploi, tout en accélérant la réalisation des infrastructures structurantes dans les secteurs des transports, de l'énergie, de l'hydraulique, du numérique, de l'habitat afin de créer les conditions d'une croissance durable, équilibrée et créatrice d'opportunités sur l'ensemble du territoire national.

II. Directives générales pour la préparation du PLF 2027

L'exercice budgétaire 2027 constitue une étape décisive dans l'approfondissement de la réforme budgétaire engagée par l'État.

À ce titre, la préparation des propositions budgétaires devra être conduite selon une logique de performance et de résultats, privilégiant la qualité de la dépense publique plutôt que la simple reconduction des dotations des années antérieures.

Dans un contexte de maîtrise des finances publiques et d'optimisation de l'utilisation des ressources de l'État, les départements ministériels sont invités

à poursuivre les efforts de rationalisation des dépenses de fonctionnement, en privilégiant une allocation plus efficiente des crédits disponibles. À cet effet, les propositions budgétaires devront être établies sur la base d'une évaluation rigoureuse des besoins réels et s'inscrire dans une démarche d'amélioration continue de la qualité de la dépense publique.

Les départements ministériels veilleront notamment à :

- élaborer leurs propositions dans le strict respect des plafonds budgétaires joints à cette circulaire ;
- privilégier la consolidation des politiques publiques existantes avant toute création de nouvelles dépenses ;
- justifier chaque demande de crédits au regard des résultats attendus et des priorités gouvernementales ;
- améliorer l'efficience des dépenses courantes afin de dégager des marges budgétaires au sein de chaque département ;
- assurer une cohérence complète entre les stratégies sectorielles, les programmes, les actions, les activités et les indicateurs de performance ;
- limiter le recours aux dépenses exceptionnelles;
- Établir et transmettre un état détaillé des effectifs, ventilés par programme budgétaire.

III. Dialogue de gestion, CDMT ministériel et Projet Annuel de Performance (PAP)

L'année 2027 marque le passage à la pleine responsabilisation des responsables de programmes dans le cadre de l'élaboration du budget-programme, consacrant ainsi le principe de la reddition des comptes sur les résultats et renforçant leur autonomie de gestion dans les limites des crédits alloués et des objectifs fixés.

À ce titre, chaque responsable de programme devra organiser un dialogue de gestion formalisé avec les responsables des budgets opérationnels (BOP) ainsi qu'avec les responsables des unités opérationnelles (UO).

Ce dialogue devra permettre notamment de :

- décliner les orientations stratégiques du département en objectifs opérationnels ;
- définir les résultats attendus de chaque programme ;

- arrêter les actions et activités nécessaires à leur réalisation ;
- déterminer les indicateurs de performance les plus pertinents ;
- préciser les responsabilités de chaque niveau de gestion.

Les objectifs retenus devront être directement issus des stratégies sectorielles approuvées par le Gouvernement et satisfaire aux critères de pertinence, d'efficacité, d'efficience, de mesurabilité et de réalisme.

Le Cadre de Dépenses à Moyen Terme ministériel (CDMT-m) couvrant la période 2027-2029 sera élaboré exclusivement à partir des enveloppes indicatives ci-jointes.

Tout dépassement devra faire l'objet d'une justification économique et financière détaillée.

Par ailleurs, la validation définitive des enveloppes budgétaires sera subordonnée à la qualité du PAP 2027 et son degré de conformité avec les exigences du budget-programme.

Celui-ci devra notamment présenter :

- les objectifs stratégiques du programme ;
- les objectifs opérationnels ;
- les indicateurs assortis de valeurs de référence, et de cibles annuelles;
- les résultats attendus ;
- la justification détaillée des crédits demandés.

IV. Programmation des investissements publics

Aucun projet d'investissement nouveau ne pourra être inscrit dans le PLF pour l'exercice 2027 s'il n'a pas été préalablement inscrit au Programme d'Investissements Publics (PIP).

Les ministères devront veiller à la soutenabilité financière des projets proposés, notamment au regard des charges futures de fonctionnement et de maintenance.

Une priorité particulière sera accordée à l'achèvement des projets en cours d'exécution avant le lancement de nouveaux projets.

V. Intégration des enjeux climatiques et marquage budgétaire

Conformément au Plan National Climat, au Plan National d'Adaptation aux Changements Climatiques (PNACC), à la Contribution Déterminée au niveau

National (CDN) ainsi qu'aux engagements internationaux de notre pays, les départements ministériels intégreront systématiquement la dimension climatique dans leurs propositions budgétaires.

À cet effet, chaque projet d'investissement fera l'objet d'un marquage selon deux dimensions complémentaires :

- contribution à l'adaptation aux changements climatiques ;
- contribution à l'atténuation des émissions de gaz à effet de serre.

VI. Déroulement des arbitrages budgétaires

Conformément aux dispositions de l'article 47 de la loi organique relative aux lois de finances (LOLF), un Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) a été organisé, pour la première fois, le 15 juillet 2026, marquant une étape majeure dans le renforcement de la gouvernance budgétaire et de la transparence des finances publiques.

Afin de préparer les conférences d'arbitrage budgétaire prévues à compter du 1^{er} septembre 2026 et d'en améliorer l'efficacité, des séances de pré-arbitrage seront organisées, au plus tard le 18 août 2026, entre les services compétents de vos départements et la Direction Générale du Budget. Ces séances auront pour objet d'examiner la cohérence des propositions budgétaires avec les enveloppes indicatives du DPBMT 2027-2029, de finaliser les CDMT-m et les PAP, d'identifier les principaux points nécessitant un arbitrage et de faciliter le déroulement des conférences budgétaires dans les meilleures conditions.

Ce calendrier est établi conformément aux dispositions des textes réglementaires. Il vise à garantir le respect des échéances légales de préparation, d'arbitrage et d'adoption du Projet de Loi de Finances, tout en assurant la qualité et la cohérence des propositions budgétaires qui seront soumises aux arbitrages gouvernementaux.

À cet effet, l'arbitrage budgétaire prévu le 1^{er} septembre sera conduit dans une perspective pluriannuelle couvrant la période 2027-2029, conformément au DPBMT 2027-2029, qui fixe les enveloppes budgétaires indicatives du budget de l'État sur cet horizon. Les propositions des départements ministériels feront ainsi l'objet d'arbitrages non seulement au titre de l'exercice 2027, mais également au regard de leur soutenabilité

et de leur cohérence sur l'ensemble de la période de programmation.

Pour les départements ministériels dont les crédits sont présentés selon l'approche du budget-programme, les arbitrages budgétaires de cette année seront fondés sur le CDMT-m 2027-2029 ainsi que sur le PAP 2027, lesquels constitueront les principaux instruments d'appréciation de la pertinence des demandes de crédits, de leur cohérence avec les priorités stratégiques du département et des résultats attendus. Les conférences d'arbitrage budgétaire porteront ainsi non seulement sur les moyens sollicités, mais également sur les objectifs poursuivis, les indicateurs de performance proposés, les résultats escomptés et la soutenabilité des engagements sur l'ensemble de la période de programmation.

À cette fin, les arbitrages budgétaires devront s'articuler autour des orientations stratégiques suivantes :

- préserver durablement les équilibres macroéconomiques et la soutenabilité des finances publiques ;
- respecter la nouvelle règle budgétaire limitant le déficit primaire hors ressources extractives à 3,5 % du PIB nominal, conformément aux dispositions de la loi organique n°019-2026 du 1^{er} juin 2026 et de son décret d'application n°2026-090 du 3 juin 2026 ;
- améliorer la qualité de la dépense publique en orientant prioritairement les ressources vers les politiques publiques présentant les impacts économiques et sociaux les plus élevés ;
- accompagner la diversification de l'économie nationale, notamment par la valorisation des secteurs productifs, le développement des infrastructures structurantes et le renforcement de la compétitivité ;
- renforcer la résilience de l'économie face aux chocs climatiques, économiques et géopolitiques ;
- promouvoir une gouvernance budgétaire fondée sur la performance, la transparence, la responsabilité des gestionnaires publics et l'évaluation des résultats.

Les propositions budgétaires devront ainsi contribuer directement à la mise en œuvre des priorités du Programme du Président de la République, de la Politique Générale du Gouvernement, de la SCAPP, ainsi que des engagements internationaux souscrits par notre pays.

VII. dispositions finales

Afin de respecter les délais réglementaires, les propositions budgétaires, dûment visées par le Contrôleur Financier Ministériel (CFM), devront parvenir à la Direction Générale du Budget et le Budget consolidé d'investissement à la Direction Générale des Financements et de la Coopération Economique (DGFCE)/MAED (pour la partie Investissements publics) au plus tard le 06 août 2026, accompagnées de toutes les pièces justificatives requises. L'intégralité des données devra être saisie dans la nouvelle version du système RACHAD sur le lien 10.1.177.220, qui couvre l'ensemble du cycle budgétaire (préparation, exécution et suivi). Aucune demande parvenue hors délai ne pourra être prise en considération, sauf autorisation expresse du Ministre des Finances.

L'ensemble des informations devra être saisi dans le système intégré RACHAD.

Les dossiers transmis devront être complets et comprendre notamment :

- le CDMT ministériel 2027-2029 ;
- le Projet Annuel de Performance;
- les fiches des projets d'investissement ;
- le tableau de marquage climatique ;
- état détaillé des effectifs, ventilés par programme budgétaire ;
- toute pièce justificative requise.

La DGB procédera à une analyse approfondie de la qualité des propositions reçues avant l'ouverture des conférences budgétaires.

Les ministères sont invités à assurer une mobilisation effective de l'ensemble de leurs services afin que cette deuxième année de mise en œuvre du budget-programme permette de consolider durablement la culture de la performance, de la responsabilité managériale, de l'efficacité et de l'efficacité de la dépense publique, conformément aux objectifs de modernisation de la gestion des finances publiques poursuivis par le Gouvernement.

Afin d'accompagner efficacement vos départements dans la mise en œuvre de cette nouvelle démarche budgétaire, la DGB a constitué des équipes d'appui technique dédiées à l'accompagnement des différents ministères. Ces équipes, déjà mobilisées auprès de vos services sectoriels, ont pour

mission de renforcer les capacités des structures concernées, d'apporter l'assistance méthodologique nécessaire et de faciliter l'appropriation des nouveaux outils de gestion budgétaire, notamment en matière de programmation pluriannuelle, de construction CDMT-m, d'élaboration des PAP 2027 et de définition des objectifs et indicateurs de performance.

Cet accompagnement vise à garantir la qualité, la cohérence et la conformité des documents budgétaires élaborés par vos départements, tout en favorisant l'émergence d'une véritable culture de gestion axée sur les résultats, conformément aux exigences de la réforme budgétaire engagée par l'État.

Enfin, je vous saurais gré de bien vouloir prendre toutes les dispositions nécessaires afin d'assurer la pleine réussite de la préparation du PLF pour l'année 2027, dans le respect des principes de performance, de transparence, de responsabilité et de soutenabilité budgétaire.

Codioro Moussa N'Guenore



Ampliations :

- PM
- MSG/PR

Pièces jointes :

- Enveloppes budgétaires ;
 - Fiche projet BCI 2027.
- 1- Enveloppes budgétaires 2027-2029

LES ANNEXES

Section 4 : Cadre des dépenses à moyen terme global CDMT-g

Tableau 27 : CDMT-g

Titre	Catégorie des dépenses	CE-2027	CP-2027	CP-2028	CP-2029
PRÉSIDENCE DE LA RÉPUBLIQUE	Total	19 500 000	449 896 287	462 351 451	474 763 134
	Dépenses de personnel		131 400 327	139 358 653	147 169 880
	Dépenses d'acquisition de biens et de services		224 841 922	229 338 761	233 925 536
	Subventions et transferts courants		684 038	684 038	697 718
	Dépenses d'investissement	19 500 000	6 500 000	6 500 000	6 500 000
	Autres dépenses		86 470 000	86 470 000	86 470 000
MINISTÈRE SECRÉTARIAT GÉNÉRAL DE LA PRÉSIDENCE DE LA RÉPUBLIQUE	Total		107 208 653	110 249 185	113 297 301
	Dépenses de personnel		22 836 119	24 219 200	25 576 717
	Dépenses d'acquisition de biens et de services		82 872 534	84 529 984	86 220 584
	Subventions et transferts courants				
	Autres dépenses		1 500 000	1 500 000	1 500 000
PREMIER MINISTÈRE	Total	90 000 000	721 076 389	736 974 509	758 482 050
	Dépenses de personnel		205 782 936	218 246 281	230 479 257
	Dépenses d'acquisition de biens et de services		171 738 720	175 173 494	178 676 964
	Subventions et transferts courants		288 554 734	288 554 734	294 325 829
	Dépenses d'investissement	90 000 000	30 000 000	30 000 000	30 000 000
	Autres dépenses		25 000 000	25 000 000	25 000 000
ASSEMBLÉE NATIONALE	Total		534 544 713	545 235 607	556 140 319
	Dépenses d'acquisition de biens et de services		534 544 713	545 235 607	556 140 319

Titre	Catégorie des dépenses	CE-2027	CP-2027	CP-2028	CP-2029
CONSEIL CONSTITUTIONNEL	Total		23 612 752	24 085 007	24 566 707
	Dépenses d'acquisition de biens et de services		23 612 752	24 085 007	24 566 707
COUR DES COMPTES	Total	36 000 000	137 766 653	143 638 384	149 547 405
	Dépenses de personnel		88 094 124	93 429 588	98 666 433
	Dépenses d'acquisition de biens et de services		26 813 352	27 349 619	27 896 611
	Subventions et transferts courants		6 259 177	6 259 177	6 384 360
	Dépenses d'investissement	36 000 000	12 000 000	12 000 000	12 000 000
	Autres dépenses		4 600 000	4 600 000	4 600 000
MINISTÈRE DU SECRETARIAT GÉNÉRAL DU GOUVERNEMENT	Total	626 000 000	856 638 671	872 743 783	891 140 292
	Dépenses de personnel		81 262 110	86 183 790	91 014 499
	Dépenses d'acquisition de biens et de services		559 171 620	570 355 053	581 762 154
	Subventions et transferts courants		7 934 940	7 934 940	8 093 639
	Dépenses d'investissement	626 000 000	208 000 000	208 000 000	210 000 000
	Autres dépenses		270 000	270 000	270 000
MINISTÈRE DE LA DÉFENSE NATIONALE MINISTÈRE DE LA DÉFENSE ET DES AFFAIRES DES RETRAITS ET DES ENFANTS DE MARTYRS	Total	14 890 000 000	13 728 196 550	14 135 552 309	14 680 361 762
	Dépenses de personnel		6 429 490 548	6 818 895 834	7 201 103 446
	Dépenses d'acquisition de biens et de services		897 523 644	915 474 117	933 783 599
	Subventions et transferts courants		1 464 617 965	1 464 617 965	1 493 910 325
	Dépenses d'investissement	14 890 000 000	4 925 000 000	4 925 000 000	5 040 000 000
	Autres dépenses		11 564 393	11 564 393	11 564 393
MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES, DE LA COOPÉRATION AFRICAINES ET DES MAURITANIENS DE L'EXTÉRIEUR	Total	190 000 000	1 954 739 467	2 028 156 219	2 102 272 556
	Dépenses de personnel		911 402 612	966 602 164	1 020 781 420
	Dépenses d'acquisition de biens et de services		810 860 009	827 077 209	843 618 753
	Subventions et transferts courants		169 776 846	169 776 846	173 172 383
	Dépenses d'investissement	190 000 000	62 000 000	64 000 000	64 000 000
	Autres dépenses		700 000	700 000	700 000

Titre	Catégorie des dépenses	CE-2027	CP-2027	CP-2028	CP-2029
MINISTÈRE DE L'AUTONOMISATION DES JEUNES, DE L'EMPLOI, DES SPORTS ET DU SERVICE CIVIQUE	Total	3 889 562 491	2 124 501 104	1 475 240 472	1 493 373 082
	Dépenses de personnel		201 330 168	213 523 829	225 492 106
	Dépenses d'acquisition de biens et de services		189 785 331	193 581 038	197 452 658
	Subventions et transferts courants		114 635 605	114 635 605	116 928 317
	Dépenses d'investissement	3 138 750 000	1 231 750 000	953 500 000	953 500 000
	Projets sur dons	750 812 491	387 000 000	-	-
HAUT CONSEIL DE LA FATWA ET DES RECOURS GRACIEUX	Total		28 285 480	28 851 190	29 428 214
	Dépenses d'acquisition de biens et de services		28 285 480	28 851 190	29 428 214
MINISTÈRE DE LA JUSTICE	Total	468 816 000	1 112 359 425	1 057 922 623	1 074 601 486
	Dépenses de personnel		510 280 077	541 185 444	571 519 562
	Dépenses d'acquisition de biens et de services		369 141 605	376 524 437	384 054 926
	Subventions et transferts courants		15 712 743	15 712 743	16 026 998
	Dépenses d'investissement	294 225 000	88 225 000	103 000 000	103 000 000
	Projets sur dons	174 591 000	129 000 000	21 500 000	-
MINISTÈRE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE, DE L'ARTISANAT ET DES METIERS	Total	1 080 000 000	1 110 759 545	1 156 940 129	1 251 092 651
	Dépenses de personnel		338 219 381	358 703 805	378 809 601
	Dépenses d'acquisition de biens et de services		284 807 965	290 504 124	296 314 207
	Subventions et transferts courants		161 832 199	161 832 199	165 068 843
	Dépenses d'investissement	1 080 000 000	325 000 000	345 000 000	410 000 000
	Autres dépenses		900 000	900 000	900 000

Titre	Catégorie des dépenses	CE-2027	CP-2027	CP-2028	CP-2029
MINISTÈRE DU COMMERCE ET DU TOURISME	Total	307 000 000	506 501 365	525 550 943	539 642 910
	Dépenses de personnel		148 580 914	157 579 791	166 412 335
	Dépenses d'acquisition de biens et de services		102 535 076	104 585 777	106 677 493
	Subventions et transferts courants		158 385 375	158 385 375	161 553 082
	Dépenses d'investissement	307 000 000	97 000 000	105 000 000	105 000 000
MINISTÈRE DE LA PÊCHE ET DES INFRASTRUCTURES MARITIMES ET PORTUAIRES	Total	2 281 995 459	1 456 971 463	1 305 424 978	1 331 121 698
	Dépenses de personnel		240 310 970	254 865 523	269 151 053
	Dépenses d'acquisition de biens et de services		174 948 123	178 447 086	182 016 028
	Subventions et transferts courants		392 112 370	392 112 370	399 954 617
	Dépenses d'investissement	1 429 000 000	469 000 000	480 000 000	480 000 000
	Projets sur dons	852 995 459	180 600 000	-	-
MINISTÈRE DES DOMAINES, DU PATRIMOINE DE L'ÉTAT ET DE LA RÉFORME FONCIÈRE	Total	63 000 000	246 808 126	255 043 087	263 229 074
	Dépenses de personnel		91 673 926	97 226 203	102 675 852
	Dépenses d'acquisition de biens et de services		134 134 200	136 816 884	139 553 222
	Dépenses d'investissement	63 000 000	21 000 000	21 000 000	21 000 000
MINISTÈRE DE L'ÉQUIPEMENT ET DES TRANSPORTS	Total	39 248 230 568	9 108 507 908	10 129 419 421	11 999 619 527
	Dépenses de personnel		88 184 747	93 525 700	98 767 932
	Dépenses d'acquisition de biens et de services		55 660 714	56 773 928	57 909 406
	Subventions et transferts courants		91 119 793	91 119 793	92 942 188
	Dépenses d'investissement	26 778 542 654	7 428 542 654	8 300 000 000	11 050 000 000
	Projets sur prêts	12 136 411 767	1 316 000 000	1 588 000 000	700 000 000
	Projets sur dons	333 276 146	129 000 000	-	-

Titre	Catégorie des dépenses	CE-2027	CP-2027	CP-2028	CP-2029
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE	Total	23 788 245 740	6 963 989 937	7 676 740 682	8 070 850 891
	Dépenses de personnel		185 375 954	196 603 341	207 623 203
	Dépenses d'acquisition de biens et de services		408 296 504	416 462 434	424 791 683
	Subventions et transferts courants		263 054 907	263 054 907	268 316 006
	Dépenses d'investissement	16 068 510 000	4 896 770 000	5 270 870 000	5 900 870 000
	Projets sur prêts	5 891 304 067	707 492 571	908 000 000	1 108 000 000
	Projets sur dons	1 828 431 673	503 000 000	621 750 000	161 250 000
COMMISSION ÉLECTORALE NATIONALE INDÉPENDANTE	Total		43 357 222	44 224 366	45 108 853
	Dépenses d'acquisition de biens et de services		43 357 222	44 224 366	45 108 853
RÉGIONS	Total	725 930 000	446 820 000	452 610 800	457 064 016
	Dépenses d'acquisition de biens et de services		206 040 000	210 160 800	214 364 016
	Dépenses d'investissement	725 930 000	240 780 000	242 450 000	242 700 000
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE LA RÉFORME DU SYSTÈME D'ENSEIGNEMENT	Total	1 270 000 000	12 006 447 612	12 809 804 381	13 493 298 959
	Dépenses de personnel		10 893 204 393	11 552 956 724	12 200 514 349
	Dépenses d'acquisition de biens et de services		680 221 893	693 826 331	707 702 858
	Subventions et transferts courants		103 021 326	103 021 326	105 081 753
	Dépenses d'investissement	1 270 000 000	330 000 000	460 000 000	480 000 000
MINISTÈRE DE L'ÉLEVAGE	Total	4 466 887 409	1 537 972 092	1 327 908 678	1 369 878 640
	Dépenses de personnel		93 835 889	99 519 106	105 097 276
	Dépenses d'acquisition de biens et de services		178 668 486	182 241 855	185 886 692
	Subventions et transferts courants		227 347 717	227 347 717	231 894 672
	Dépenses d'investissement	2 004 920 000	651 120 000	674 800 000	679 000 000
	Projets sur prêts	1 801 723 197	192 000 000	144 000 000	168 000 000
	Projets sur dons	660 244 212	195 000 000	-	-

Titre	Catégorie des dépenses	CE-2027	CP-2027	CP-2028	CP-2029
MINISTÈRE DES MINES ET DE L'INDUSTRIE	Total	1 100 000 000	578 760 214	585 779 030	643 200 910
	Dépenses de personnel		70 781 241	75 068 142	79 275 805
	Dépenses d'acquisition de biens et de services		136 595 717	139 327 632	142 114 184
	Subventions et transferts courants		21 383 256	21 383 256	21 810 921
	Dépenses d'investissement	1 100 000 000	350 000 000	350 000 000	400 000 000
MINISTÈRE DÉLÈGUE AUPRES DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR, DE LA PROMOTION DE LA DÉCENTRALISATION ET DU DÉVELOPPEMENT LOCAL, CHARGE DE LA DÉCENTRALISATION ET DU DÉVELOPPEMENT LOCAL	Total	-	24 528 622	24 999 791	25 499 786
	Dépenses d'acquisition de biens et de services		23 558 412	24 029 580	24 510 171
	Subventions et transferts courants		970 211	970 211	989 615
COUR SUPRÊME	Total	38 000 000	106 717 646	112 419 847	117 054 761
	Dépenses de personnel		69 217 646	73 409 847	77 524 561
	Dépenses d'acquisition de biens et de services		25 500 000	26 010 000	26 530 200
	Dépenses d'investissement	38 000 000	12 000 000	13 000 000	13 000 000
HAUTE COUR DE JUSTICE	Total		23 523 368	23 993 835	24 473 712
	Dépenses d'acquisition de biens et de services		23 523 368	23 993 835	24 473 712
COMMISSARIAT À LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE	Total	1 823 138 990	1 108 889 243	961 692 215	839 538 077
	Dépenses de personnel		200 969 691	213 141 520	225 088 368
	Dépenses d'acquisition de biens et de services		29 057 177	29 638 320	30 231 086
	Subventions et transferts courants		145 312 375	145 312 375	148 218 623
	Dépenses d'investissement	1 010 000 000	310 000 000	350 000 000	350 000 000
	Projets sur dons	813 138 990	423 550 000	223 600 000	86 000 000

Titre	Catégorie des dépenses	CE-2027	CP-2027	CP-2028	CP-2029
MINISTÈRE DE LA TRANSITION NUMÉRIQUE, DE L'INNOVATION ET DE LA MODERNISATION DE L'ADMINISTRATION	Total	4 151 428 942	953 000 210	957 681 540	635 942 260
	Dépenses de personnel		110 294 795	116 974 854	123 531 441
	Dépenses d'acquisition de biens et de services		100 063 534	102 064 805	104 106 101
	Subventions et transferts courants		8 141 881	8 141 881	8 304 718
	Dépenses d'investissement	1 119 000 000	330 500 000	388 500 000	400 000 000
	Projets sur prêts	3 032 428 942	404 000 000	342 000 000	-
CONSEIL DU PRIX CHINGUITT I	Total		20 502 000	20 912 040	21 330 281
	Dépenses d'acquisition de biens et de services		20 502 000	20 912 040	21 330 281
MINISTÈRE DE LA CULTURE, DE LA COMMUNICATION ET DES RELATIONS AVEC LE PARLEMENT, PORTE PAROLE DU GOUVERNEMENT	Total	919 000 000	1 636 313 491	1 714 397 422	1 768 201 049
	Dépenses de personnel		676 758 892	717 747 130	757 977 751
	Dépenses d'acquisition de biens et de services		104 784 616	106 880 309	109 017 915
	Subventions et transferts courants		571 769 983	571 769 983	583 205 383
	Dépenses d'investissement	919 000 000	283 000 000	318 000 000	318 000 000
MINISTÈRE DES AFFAIRES ISLAMiques ET DE L'ENSEIGNEMENT ORIGINAL	Total	233 500 000	1 192 167 939	1 236 603 140	1 273 280 391
	Dépenses de personnel		356 618 068	378 216 819	399 416 343
	Dépenses d'acquisition de biens et de services		141 822 524	144 658 974	147 552 154
	Subventions et transferts courants		629 227 347	629 227 347	641 811 894
	Dépenses d'investissement	233 500 000	64 500 000	84 500 000	84 500 000
MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE	Total	412 000 000	2 303 884 315	2 386 077 872	2 471 630 643
	Dépenses de personnel		931 907 556	988 349 000	1 043 747 194
	Dépenses d'acquisition de biens et de services		637 605 632	650 357 745	663 364 900
	Subventions et transferts courants		607 371 127	607 371 127	619 518 549
	Dépenses d'investissement	412 000 000	127 000 000	140 000 000	145 000 000

Titre	Catégorie des dépenses	CE-2027	CP-2027	CP-2028	CP-2029
HAUTE AUTORITÉ POUR LA PRESSE ET L'AUDIOVISUEL	Total		35 700 000	36 026 483	36 747 013
	Dépenses d'acquisition de biens et de services		16 324 169	16 650 652	16 983 665
	Subventions et transferts courants		19 375 831	19 375 831	19 763 348
MINISTÈRE DE LA SANTÉ	Total	15 370 694 078	9 644 982 227	10 892 547 811	10 988 113 509
	Dépenses de personnel		4 017 898 165	4 261 244 161	4 500 092 208
	Dépenses d'acquisition de biens et de services		783 521 027	799 191 448	815 175 277
	Subventions et transferts courants		1 552 524 445	1 552 524 445	1 583 574 934
	Dépenses d'investissement	7 511 423 270	2 091 636 090	2 597 818 590	2 821 968 590
	Projets sur prêts	4 388 237 729	526 902 500	733 202 500	818 602 500
	Projets sur dons	3 471 033 079	672 500 000	948 566 667	448 700 000
MINISTÈRE DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DU TRAVAIL	Total	120 000 000	260 318 818	269 296 608	278 385 077
	Dépenses de personnel		117 760 485	124 892 708	131 893 099
	Dépenses d'acquisition de biens et de services		92 278 365	94 123 932	96 006 411
	Subventions et transferts courants		10 279 968	10 279 968	10 485 567
	Dépenses d'investissement	120 000 000	40 000 000	40 000 000	40 000 000
MINISTÈRE DES FINANCES	Total	2 371 000 000	2 141 507 533	2 100 482 351	2 184 627 652
	Dépenses de personnel		1 302 716 574	1 381 616 250	1 459 057 563
	Dépenses d'acquisition de biens et de services		303 757 080	309 832 222	316 028 866
	Subventions et transferts courants		25 367 211	25 367 211	25 874 556
	Dépenses d'investissement	231 000 000	81 000 000	75 000 000	75 000 000
	Projets sur prêts	2 140 000 000	428 666 667	308 666 667	308 666 667

Titre	Catégorie des dépenses	CE-2027	CP-2027	CP-2028	CP-2029
CONSEIL ECONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL	Total		44 857 052	47 277 312	49 658 463
	Dépenses de personnel		37 547 158	39 821 220	42 053 249
	Dépenses d'acquisition de biens et de services		7 309 894	7 456 092	7 605 214
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR, DE LA PROMOTION DE LA DECENTRALISATION ET DU DEVELOPEMENT LOCAL	Total	6 812 412 932	7 785 944 549	8 154 230 349	8 457 420 832
	Dépenses de personnel		3 487 943 573	3 699 192 607	3 906 536 964
	Dépenses d'acquisition de biens et de services		1 400 776 392	1 428 791 920	1 457 367 758
	Subventions et transferts courants		863 514 394	863 514 394	880 784 682
	Dépenses d'investissement	5 278 450 190	1 648 450 190	1 790 000 000	1 840 000 000
	Projets sur dons	1 533 962 742	230 600 000	218 071 429	218 071 429
	Autres dépenses		154 660 000	154 660 000	154 660 000
MINISTÈRE DE L' HABITAT, DE L'URBANISME ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	Total	18 722 600 000	6 204 508 749	6 372 091 584	6 981 542 435
	Dépenses de personnel		101 714 379	107 874 761	113 921 276
	Dépenses d'acquisition de biens et de services		101 122 646	103 145 099	105 208 001
	Subventions et transferts courants		67 071 724	67 071 724	68 413 158
	Dépenses d'investissement	18 722 600 000	5 934 600 000	6 094 000 000	6 694 000 000
MINISTÈRE DE L' HYDRAULIQUE ET DE L'ASSAINISSEMENT	Total	46 658 216 506	8 387 483 617	10 144 219 770	12 400 920 619
	Dépenses de personnel		131 879 391	139 866 731	147 706 436
	Dépenses d'acquisition de biens et de services		72 898 924	74 356 902	75 844 040
	Subventions et transferts courants		90 283 636	90 283 636	92 089 309
	Dépenses d'investissement	17 768 125 000	4 985 325 000	6 234 550 000	6 548 250 000
	Projets sur prêts	21 623 036 409	2 408 000 000	3 503 100 000	5 452 030 833
	Projets sur dons	7 267 055 097	699 096 667	102 062 500	85 000 000

Titre	Catégorie des dépenses	CE-2027	CP-2027	CP-2028	CP-2029
MINISTÈRE DE L'ACTION SOCIALE, DE L'ENFANCE ET DE LA FAMILLE	Total	396 000 000	1 177 339 106	1 204 199 082	1 181 705 296
	Dépenses de personnel		252 839 195	268 152 527	283 182 810
	Dépenses d'acquisition de biens et de services		327 332 222	333 878 866	340 556 444
	Subventions et transferts courants		477 417 689	477 417 689	486 966 043
	Dépenses d'investissement	196 000 000	62 000 000	67 000 000	67 000 000
	Projets sur dons	200 000 000	53 750 000	53 750 000	-
	Autres dépenses		4 000 000	4 000 000	4 000 000
MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DEVELOPPEMENT DURBLE	Total	4 797 999 262	1 211 135 195	1 261 363 840	1 374 534 215
	Dépenses de personnel		196 546 502	208 450 439	220 134 346
	Dépenses d'acquisition de biens et de services		136 235 450	138 960 159	141 739 363
	Subventions et transferts courants		80 363 250	80 363 250	81 970 515
	Dépenses d'investissement	800 700 000	354 100 000	223 800 000	222 800 000
	Projets sur prêts	2 291 377 653	106 000 000	356 000 000	456 000 000
	Projets sur dons	1 705 921 609	337 889 992	253 789 992	251 889 992
COMMISSARIAT AUX DROITS DE L'HOMME, A L'ACTION HUMANAIRE ET AUX RELATIONS AVEC LA SOCIETE CIVILE	Total	442 600 000	267 874 063	318 889 029	328 861 490
	Dépenses de personnel		99 874 696	105 923 657	111 860 810
	Dépenses d'acquisition de biens et de services		48 300 288	49 266 294	50 251 620
	Subventions et transferts courants		2 499 079	2 499 079	2 549 060
	Dépenses d'investissement	442 600 000	117 200 000	161 200 000	164 200 000

Titre	Catégorie des dépenses	CE-2027	CP-2027	CP-2028	CP-2029
MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES ET DU DÉVELOPPEMENT	Total	16 220 544 235	3 509 565 897	3 337 691 169	1 808 970 537
	Dépenses de personnel		197 598 962	209 566 642	221 313 113
	Dépenses d'acquisition de biens et de services		174 421 299	177 909 725	181 467 920
	Subventions et transferts courants		137 060 105	137 060 105	139 801 307
	Dépenses d'investissement	1 627 602 000	501 826 000	600 926 000	524 850 000
	Projets sur prêts	10 421 722 828	1 755 897 500	2 042 800 000	584 800 000
	Projets sur dons	4 171 219 407	742 762 030	169 428 697	156 738 197
MINISTÈRE DU PÉTROLE ET DE L'ÉNERGIE	Total	22 132 800 948	8 509 564 075	10 133 866 820	12 929 175 793
	Dépenses de personnel		33 244 299	35 257 756	37 233 998
	Dépenses d'acquisition de biens et de services		409 589 399	417 781 187	426 136 810
	Subventions et transferts courants		3 441 230 377	3 441 230 377	3 510 054 985
	Dépenses d'investissement	15 316 500 000	3 959 500 000	5 137 000 000	6 220 000 000
	Projets sur prêts	6 630 300 948	580 000 000	1 016 597 500	2 682 000 000
	Projets sur dons	186 000 000	86 000 000	86 000 000	53 750 000
TAAZOUR	Total	20 245 000 000	7 092 464 458	7 556 692 265	8 055 231 017
	Dépenses de personnel		188 438 909	199 851 805	211 053 748
	Dépenses d'acquisition de biens et de services		140 745 549	143 560 460	146 431 669
	Subventions et transferts courants		473 280 000	473 280 000	482 745 600
	Dépenses d'investissement	20 245 000 000	6 290 000 000	6 740 000 000	7 215 000 000
AUTORITÉ DE MARCHÉS FINANCIERS	Total	-	25 929 137	26 696 450	27 714 779
	Dépenses de personnel		12 669 137	13 436 450	14 189 579
	Subventions et transferts courants		13 260 000	13 260 000	13 525 200

Titre	Catégorie des dépenses	CE-2027	CP-2027	CP-2028	CP-2029
AUTORITÉ NATIONALE DE LUTTE CONTRE LA CORRUPTION	Total	-	4 080 000	4 080 000	4 161 600
	Subventions et transferts courants		4 080 000	4 080 000	4 161 600
AUTORITÉ DE RÉGULATION DES MARCHÉS PUBLICS	Total		56 100 000	57 222 000	58 366 440
	Dépenses d'acquisition de biens et de services		56 100 000	57 222 000	58 366 440
Caisse de Retraite	Total		1 200 000 000	1 200 000 000	1 200 000 000
	Subventions et transferts courants		1 200 000 000	1 200 000 000	1 200 000 000
Charge de la dette publique	Total		4 900 000 000	5 140 000 000	5 270 000 000
	Charge de la dette publique		4 900 000 000	5 140 000 000	5 270 000 000
DÉPENSES COMMUNES	Total		15 055 949 954	17 475 749 159	20 079 623 677
	Dépenses de personnel		2 122 754 330	2 251 320 000	2 377 509 292
	Dépenses d'acquisition de biens et de services		2 372 973 625	2 457 778 285	2 321 008 984
	Subventions et transferts courants		2 289 115 911	1 114 488 229	910 912 158
	Dépenses d'investissement	21 629 939 341	4 340 653 894	7 409 971 628	9 879 313 819
	Crédits non ventilés		3 930 452 194	4 242 191 018	4 590 879 422

Il convient de noter que les montants arrêtés dans le tableau du Cadre de Dépenses à Moyen Terme global (CDMT-g) concernent seulement le budget général de l'État.

MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES

Direction Générale des Financements et de la Coopération Economique

1. Identification du projet

Code Projet: créé par l'ordinateurIntitulé du Projet:

Case 1	Caractéristiques générales			
Secteur		Agent Economique		
Sous-secteur		Stade d'avancement		
Ministère de tutelle		Responsable du projet		
Direction de tutelle		Ville - base du projet		
Agence d'exécution		B.P.		
Levier SCAPP		Téléphone du projet		
Chantier SCAPP				
Intervention SCAPP				
Type de projet (1)				

Appartenance aux Programmes :

TAAHOUDATY :	
ProPEP :	
Autres :	

Axe :	
Axe :	

Case 2	Commentaires
<u>Objectifs, description et observations éventuelles sur le projet :</u>	

(1) : Projet d'étude, d'infrastructure, d'appui, d'équipement ou autre.

2. Exécution physique du Projet

2.1 Réalisations cumulées par composante du Projet au 31/12/2025

(Projets en cours seulement)

PREVISIONS	REALISATIONS

NB : Cette page, comme toutes les autres, n'est pas limitative. Elle peut être étendue à volonté.

2. Exécution physique du Projet

2.2 Réalisations par composante pour le premier semestre 2024

(Projets en cours seulement)

PREVISIONS	REALISATIONS

NB : Cette page n'est pas limitative. Elle peut être étendue à volonté.

2.3 Actions prévues en 2025 pour le Projet, par composante et pour chaque BAILLEUR à part (par convention):

(Mettre en exergue par activité, chaque fois que possible, les coûts unitaires moyens et totaux, même indicatifs)
(Projets en cours et projets nouveaux)

FICHE DE PROJET

Code de projet :

Intitulé du projet :

Case 3

3. Localisation des activités du projet

Wilaya	% par Wilaya	Moughataa	% Moughataa	Communes

Case 4

4. Programmation globale par bailleur de fonds

Durée du projet en années :

Année du 1^{er} décaissement programmé :

Bailleur de fonds	Référence convention	Nature du financement (1)	Monnaie (2)	Montant en Millier (3)

(1) : Prêt ou Don

(2) : Monnaie de la convention de financement

(3) : Montant libellé dans la monnaie de la convention

5. Programmation / Exécution

Case 5

Intitulé du projet :

Bailleur de fonds :

Référence convention :

Monnaie (1) :

Montant (en millier) :

Case 5	Décaissements programmés et/ou réalisés par source de financement et par nature de dépenses	Décaissements effectifs au prix courant							Décaissements effectifs de janvier au 30 juin 2024	Décaissements Prévisionnels 2nd semestre 2024	Programmation 2025
		2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	
1. INVESTISSEMENT (total)											
1.1 Etudes, ingénierie											
1.2 Constr. Bâtiments											
1.3 Acquisition matériel/Equip											
1.4 Equip. de bureau											
1.5 Equip. Informatique											
1.6 Achat véhicules											
1.7 Frais 1.établissement											
1.8 Formation											
1.9 Autres											
2. FONCTIONNEMENT (total)											
2.1 Consommables/Fournit.											
2.1.1 Bureautique											
2.1.2 Informatique											
2.1.3 Carburants, huiles											
2.1.4 Communic.téléphonique											
2.1.5 Déplacement											
2.1.6 Autres											
2.2 Maintenance											
2.2.1 Bureautique/Informatiq.											
2.2.2 Véhicules											
2.2.3 Autres											
2.3 Expertise, audit											
2.4 Personnel National											
2.4.1 Fonctionnaires											
2.4.2 Contractuels											
2.4.3 Saisonniers											
2.4.4 Autres											
2.5 Personnel Expatrié											
2.6 Divers											
3. TOTAL (1. + 2.)											

NB : Multiplier cette page autant de fois qu'il y a de bailleurs de fonds et de conventions de financement.